

AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG

**Préavis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement  
concernant la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R  
sur le site des Portes de Fribourg**

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la *Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement* (ci-après *CAME*) est chargée d'examiner sous l'angle technique les projets d'aménagement, de mobilité et de l'environnement de l'Agglomération.

Le 21 février 2024, la *CAME* s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter du message n°26 du Comité d'agglomération (ci-après Comité) du 1<sup>er</sup> février 2024 concernant la libération du crédit d'étude pour la création d'une installation P+R sur le site des Portes de Fribourg.

A l'occasion de la séance de la *CAME* du 21 février 2024, la délégation du Comité a répondu aux questions de la *CAME*. Cette délégation du Comité était composée des représentants du :

- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : Mme Dévaud-Sciboz
- Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) : M Eric Mennel

La *CAME* remercie la délégation du Comité pour sa collaboration.

Après délibération, la *CAME* préavis, à l'unanimité, favorablement le message n°26.

Fribourg, le 21 février 2024

Au nom de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



Jérémie Stöckli